



PROGRAMME DE FORMATION

Diplôme de Capitaine 200 (C200)

Théorie & 250 kW + NAVPAX +CRO

N° de déclaration d'activité : 93 131 271 613

Textes de références

Arrêté du 20 Août 2015, modifié, relatif à la délivrance du brevet de Capitaine 200

Annexes II et III modifiées de l'arrêté du 20 Août 2015, fixant le programme de formation et d'évaluation

Niveau(x) de formation et titre(s)

- Délivrance d'un PV de Validation par la DIRM, menant au diplôme de Capitaine 200. A la suite d'une commission et après étude du dossier de session contenant toutes les épreuves de la formation, la DIRM édite sur son site internet un PV de session contenant les résultats aux épreuves et les modules acquis par les candidats
- Titre de niveau 3 (anciennement V)
- Brevet de Capitaine 200
- Fiche France Compétence n° RNCP38863
[https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38863/-](https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38863/)

Activités visées

Le brevet de capitaine 200 est délivré aux marins qui répondent aux conditions de formation pour être en mesure d'assurer les fonctions de capitaine et de chef mécanicien en toute sécurité et dans le respect des réglementations existantes.

C'est un titre polyvalent qui permet à son titulaire d'exercer:

- au pont, des fonctions au niveau de direction sur des navires armés au commerce d'une jauge brute inférieure à 200 et ne s'éloignant pas à plus de 20 milles des côtes,
- à la machine, des fonctions au niveau de direction sur tout navire d'une puissance propulsive inférieure ou égale à 250 kW.

Prérequis pour l'entrée en formation

- Être titulaire, soit d'un certificat de matelot pont, certificat de matelot de quart passerelle ou certificat de marin qualifié pont délivré conformément à l'arr. du 18/08/2015, soit d'un diplôme ou titre reconnu dans le tableau 1 de l'annexe 1 du même arrêté, soit du certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche (CACPP) délivré conformément à l'arr. du 23/04/2012.
- Avoir effectué un service en mer d'une durée au moins égale à six mois.
- Etre titulaire d'un **certificat d'aptitude médicale des gens de mer en cours de validité.**
- Justifier d'une attestation de natation de 50 m départ plongé

Objectif de la formation

Préparer le stagiaire aux fonctions, tâches et responsabilités qu'il devra accomplir et auxquelles il devra faire face dans l'exercice de son futur métier de Capitaine 200, dans des conditions satisfaisantes et en toute sécurité, par l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques, par le développement de compétences, attitudes et de savoir-faire professionnels requis.

Durée et Nombre minimum et maximum de stagiaires

404 heures+ réunion d'accueil

Minimum : 8

Maximum : 12

Lieu de la formation

Centre Louis BENET - 5 rue Victor Delacour - 13600 LA CIOTAT

Moyens pédagogiques de la formation

La formation est dispensée en continue sur un temps plein, en centre de formation et en présentiel.

Les parties théoriques se déroulent dans une salle de cours classique, équipée du matériel suivant :

- bureaux et chaises
- ordinateur et vidéoprojecteur
- matériel de démonstration spécifique en rapport avec la matière enseignée

Les parties pratiques se déroulent dans des salles, ateliers ou plateaux extérieurs aménagés

- Pour les parties mécaniques et moteur : atelier dédié équipé de différents moteurs
- Pour la formation CRO salle radio équipée d'un simulateur POSEIDON (radar ARPA)

Méthodes pédagogiques

Formation théorique et pratique : apport de connaissance, approche par les compétences, exercices pratiques, simulation, démonstration commentée justifiée, démonstration pratique dirigée, formation pratique embarquée

Modalités d'évaluation

Assiduité, participation + Examen écrits oraux et pratiques

Obtenir une note supérieure à 10/20 dans chacun des modules lors du test des connaissances.

Formations et modules :

Obligatoires pour l'obtention du brevet de Capitaine 200

Formations modulaires :

Modules du CAPITAINE 200 : P1-1, P2-1, M1-1, M2-1, NP-1

Modules du 250 KW : M1-1 ; M2-1

Modules du CRO : CRO BASE ; CRO ANGLAIS

Formations spécifiques : Navires à passagers (Appendices A, C, D et pour navires rouliers)

Condition de délivrance du diplôme et du brevet

Pour se voir délivrer le **diplôme de capitaine 200**, le candidat doit :

- avoir suivi les modules de formation correspondants et justifier de leur acquisition,
- être titulaire d'un certificat de formation de base à la sécurité (CFBS),
- être titulaire, à minima d'un certificat d'enseignement médical de niveau I,
- être titulaire, à minima d'un certificat restreint d'opérateur (CRO),
- être titulaire des attestations de formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers (SBNP 1, 2 et 3).

Coût, horaires, et dates de formation

Consulter notre site internet : <https://www.tauroentum-formation-maritime.com/>

Ou nous contacter : secretariat@tauroentum-formation.com

Financement

Plusieurs possibilités existent suivant le statut du demandeur, notamment :

Salariés

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Transition Pro : <https://www.transitionspro.fr/>

L'employeur

Demandeurs d'emploi

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

France travail : <https://www.francetravail.fr/accueil/>

Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans

Mission locale du lieu d'habitation : <https://www.mission-locale.fr/>

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Travailleurs Indépendants

AGEFICE : <https://communication-agefice.fr/>

FIF PL : <https://www.fifpl.fr/>